Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_184_CC_6-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : **64**

Nombre de présents : 46
Nombre de représentés : 12
Nombre d'absents : 6

OBJET

AFFAIRE N°2026_184_CC_6
Fixation des redevances d'usage de l'eau pour la tarification des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2027 (Office de l'Eau)

Nombre de votants : 0

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 novembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
23/11/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEIZE NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Manon VINCELOT

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Karim JUHOOR - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - Mme Jacqueline APAYA - M. Didier FOS - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIANT

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Kévin DAIN procuration à M. Jean Harry GADO - M. Ludovic LASAONE procuration à M. Sergio PERFILLON - Mme Annie PIGNOLET DUMONT procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Eric RENE procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Lionel LEBEAU procuration à Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_184_CC_6-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_184_CC_6 : FIXATION DES REDEVANCES D'USAGE DE L'EAU POUR LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2027 (OFFICE DE L'EAU)

Le Président de séance expose :

Contexte :

Les redevances d'usage de l'eau sont des recettes fiscales environnementales payées par les collectivités locales, les usagers domestiques, les industriels et les agriculteurs selon le principe « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Elles constituent l'essentiel des recettes de l'Office de l'Eau Réunion (OLE) et lui permettent de mettre en œuvre le Programme Pluriannuel d'Intervention du Bassin que lui confie le Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

La loi de finances 2024 a introduit une réforme des redevances d'usage de l'eau avec une mise en application au 1er janvier 2025.

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil Communautaire a pris acte, avec opposition, des taux de redevances d'usage de l'eau fixés par l'Office de l'Eau Réunion pour l'année 2025.

Conformément à cette délibération, l'actualisation des contre-valeurs fait l'objet d'une délibération annuelle.

Détermination des contre-valeurs pour les services d'eau potable et d'assainissement du Territoire de l'Ouest :

Pour l'année 2027, la contre-valeur redevance performance (€/m3) est définie comme suit :

Contre-valeur redevance performance (€/m3) =
Taux redevance OLE (€/m3) x Coefficient de modulation

Tableau de détermination des contre-valeurs

Pour rappel :

- En séance du 29 Octobre 2024, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Réunion a acté, après avis du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, les taux suivants :
  - Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,01 €/m³
  - Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,01€/m3

- Pour l'application des nouvelles redevances au 1er janvier 2025, les coefficients de modulation pour l'année 2025 avaient été fixés par voie réglementaire (loi de finances 2024) et s'établissaient comme suit, correspondant à une performance optimale :
  - Coefficient de modulation Eau Potable : 0,2
  - Coefficient de modulation Assainissement : 0,3

  Toutefois, à partir de 2026 et les années suivantes, les coefficients de modulation devaient être établis sur la base des valeurs des indicateurs de performances des services.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_184_CC_6-DE

Sur la base de ce qui précède, le taux des contre-valeurs par service est défini comme suit :

- Service d'eau potable :

En 2026 (pour rappel) :

Commune	Taux redevance OLE	Coefficient de modulation	Contre-valeur
La Possession	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3
Le Port	0,01€/m3	0,83	0,0083 €/m3
Saint-Leu	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3

En 2027 :

Commune	Taux redevance OLE	Coefficient de modulation	Contre-valeur
La Possession	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3
Le Port	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3
Saint-Leu	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3

Les indicateurs pris en compte pour le calcul du coefficient de modulation sont définis réglementairement et sont repris des données déclarées dans SISPEA. Ils se basent sur les axes suivants :

- L'axe « Performance du réseau » qui reprend les informations liées aux pertes du réseau ;
- L'axe « Gestion patrimoniale » qui reprend les informations liées à la connaissance du réseau et aux actions mises en œuvre pour une bonne gestion des pertes.

- Service d'assainissement :

En 2026 (pour rappel) :

Commune	Taux redevance OLE	Coefficient de modulation	Contre-valeur
La Possession	0,01€/m3	0,34	0,0034 €/m3
Le Port	0,01€/m3	0,34	0,0034 €/m3
Saint-Leu	0,01€/m3	0,82	0,0082 €/m3

En 2027 :

Commune	Taux redevance OLE	Coefficient de modulation	Contre-valeur
La Possession	0,01€/m3	0,30	0,0030 €/m3
Le Port	0,01€/m3	0,30	0,0030 €/m3
Saint-Leu	0,01€/m3	0,50	0,0050 €/m3

Les indicateurs pris en compte pour le calcul du coefficient de modulation sont définis réglementairement et se basent sur les axes suivants :

- L'axe « Validation de l'autosurveillance » ;
- L'axe « Conformité réglementaire » ;
- L'axe « Efficacité du système d'assainissement ».

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 29/10/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 09/10/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_184_CC_6-DE

- PRENDRE ACTE des tarifs de la contre-valeur de la redevance Performance eau potable qui sera répercutée sur chaque usager du service public de l'eau potable sur le prix du mètre cube consommé :

Commune	Taux redevance OLE	Coefficient de modulation	Contre-valeur
La Possession	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3
Le Port	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3
Saint-Leu	0,01€/m3	0,80	0,0080 €/m3

- PRENDRE ACTE des tarifs de la contre-valeur de la redevance Performance assainissement qui sera répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sur le prix du mètre cube consommé :

Commune	Taux redevance OLE	Coefficient de modulation	Contre-valeur
La Possession	0,01€/m3	0,30	0,0030 €/m3
Le Port	0,01€/m3	0,30	0,0030 €/m3
Saint-Leu	0,01€/m3	0,50	0,0050 €/m3

- PRENDRE ACTE de l'application des taux de redevance au 1er Janvier 2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président